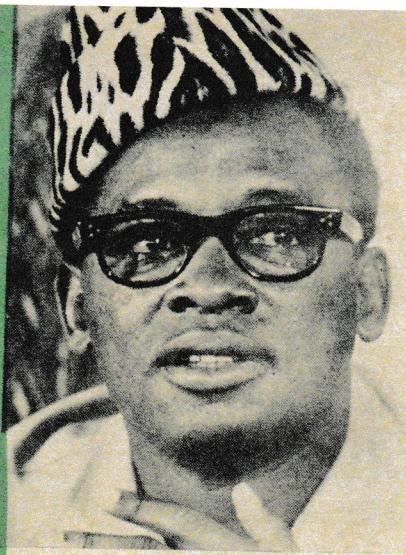
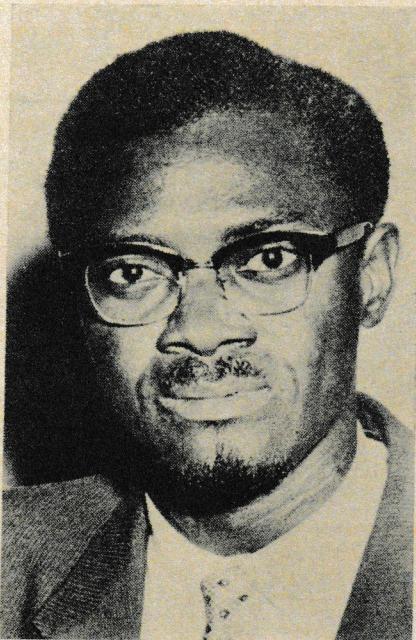
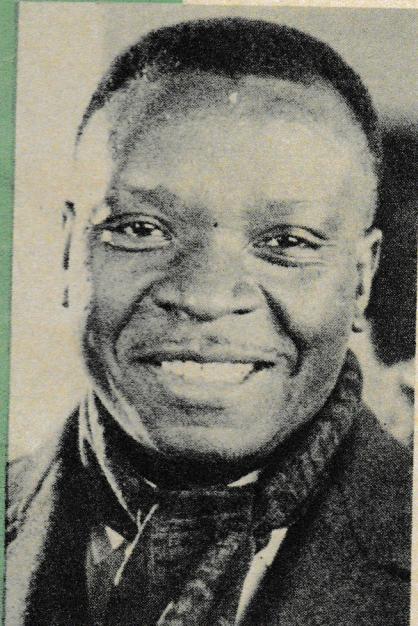


# LE CONGO

LES CAHIERS DU  
LIBRE EXAMEN



# **LES CINQ PREMIERES ANNEES DE L'HISTOIRE POLITIQUE DU CONGO INDEPENDANT**

**MONSIEUR JACQUES BURLION**

Journaliste à la R.T.B.

et

**MAITRE JULES CHOME**

Avocat à la Cour d'Appel.

*Nous remercions particulièrement Maître Chomé qui a accepté de remplacer, une heure avant ce débat, le conférencier initialement prévu. Il s'agit donc d'une véritable improvisation de sa part. La rigueur et le caractère fouillé de son exposé n'en sont que plus remarquables.*

Conférence-débat donnée à la tribune du Cercle du Libre Examen le 19 janvier 1970.

## MONSIEUR JACQUES BURLION

### LES PREMISSES DE L'INDEPENDANCE.

Mesdames, Messieurs, puisqu'il nous échoit, à M<sup>e</sup> Chomé et à moi-même, de vous parler du Congo, et plus particulièrement de la période 1960-1965, je commencerai par vous dire que si la date de l'indépendance du Congo a été fixée au 30 juin 1960, cette indépendance a en fait, comme pour beaucoup de colonies africaines, « germé » le 14 août 1958.

Pourquoi cette date ? Parce que le 14 août 1958, le Général de Gaulle se trouvait à Brazzaville et que c'est à Brazzaville qu'il a « offert » l'indépendance aux colonies françaises.

Si le Congo indépendant s'est ébauché le 14 août 1958, la période intermédiaire qui l'a conduit à son indépendance réelle, le 30 juin 1960, a été marquée néanmoins par des événements qu'il n'est pas possible de passer sous silence. Il y eut notamment le drame du 4 janvier 1959 qui ébranla sérieusement la bonne conscience de ceux qu'on appelait, à cette époque encore, les coloniaux, et qu'on a appelé ensuite les « colonialistes ». Vous savez que huit jours à peine après les événements du 4 janvier 1959, le Roi a adressé un message au Congo, un message dans lequel il disait en substance que l'indépendance devait être accordée à la colonie belge et qui précisait que cela devait se réaliser « sans précipitation inconsidérée ni atermoiements funestes ».

A l'autopsie, on peut bien constater qu'il y eut certaines précipitations inconsidérées comme, aussi, beaucoup d'atermoiements funestes. On parlait à cette époque-là de « plan » d'indépendance. Ne citons pour mémoire que les plans les plus importants, le premier était le plan Van Bilsen qui prévoyait l'indépendance du Congo **trente** années plus tard ; il y avait le plan Van Hemelrijck, qui devait devenir ministre du Congo, le plan De Schrijver qui devait, lui aussi devenir ministre du Congo et qui prévoyait l'indépendance de la colonie trois ou quatre ans après. Or, on était à ce moment-là à la fin de 1959, à peine six mois avant que le Congo ne gagne effectivement son indépendance.

Après le message royal il y eut la déclaration du Gouvernement belge fondée sur l'hypothèse d'un Etat congolais

unitaire et décentralisé. Cette déclaration, de même que le message royal, de même que les perspectives qui permettaient de croire à une indépendance proche du Congo, susciterent de nombreuses réactions. Il y eut la réaction des colons qui, bien sûr, craignaient que cette indépendance ne leur enlève leurs biens, il y eut la réaction des fonctionnaires, des administratifs, des fonctionnaires étrangers qui étaient alors des coloniaux, qui craignaient pour leur carrière. Et il y eut aussi de nombreuses réactions des chefs coutumiers qui s'effarouchèrent de l'intrusion rapide des politiciens qui eussent supprimé leur influence sur leurs populations.

Les partis politiques qui existaient à ce moment-là depuis un an, se montrèrent, au contraire, favorables, moyennant certains aménagements. Bref, à la fin de 1959 et au début de 1960, peu avant la Conférence de la Table Ronde, le leitmotiv de la propagande qui se faisait, et dans les journaux et à la radio, était le suivant : « La Belgique a besoin du Congo mais le Congo a besoin de la Belgique ».

Au Katanga, à la fin de 1959, on assiste à la naissance déjà de certaines idées séparatistes. Il y a au Katanga la Conakat qui est fédéraliste ; à Léopoldville, au Bas-Congo en général, on assiste à la naissance de l'idée fédéraliste. Les membres de l'Abako qui ont pour leader Joseph Kasavubu, ne manquent pas de mettre l'accent sur certains antécédents, sur certains exemples. Ils disent : érigée sur la base de l'unitarisme, une ancienne colonie risque de basculer dans le chaos... Verez le Moyen-Orient qui est contesté à cause des séquelles de la colonisation ; voyez l'Inde où les mêmes choses se passent, voyez l'Indochine, voyez l'Afrique du Nord, etc...

... Nous sommes toujours en 1959 et le 24 août le secrétaire du gouvernement, M. Stenmans, dépose un rapport dans lequel il conclut à la nécessité d'un Etat fédéraliste. M. Schöller, qui à ce moment-là est vice-gouverneur du Congo, se rallie à la suggestion, à la proposition de M. Stenmans.

En septembre 1959, M. Van Hemelrijck, ministre du Congo, présente sa démission et il est remplacé par M. De Schrijver qui déclare quant à lui, dans un message qu'il adresse au Congo, aux Congolais, aux coloniaux, que l'indépendance du Congo ne pourra être réalisée que dans un délai de quatre ans. On se trouve à ce moment-là à trois mois à peine de la Table Ronde ; on ne parle pas encore de Table Ronde, mais il faut savoir que, trois mois plus tard, les hommes politiques qui participeront à cette conférence demanderont l'indépendance du Congo pour 1961. Ils ne savent pas encore à ce moment-là que l'indépendance qu'ils réclament pour 1961, ils l'obtiendront six mois plus tard, c'est-à-dire le 30 juin 1960.

Des suggestions sont faites par l'administration coloniale qui invite les partis politiques à se rencontrer avec les instances administratives ; petit à petit l'idée se forme d'une conférence de la Table Ronde, d'une conférence où seraient invités les principaux représentants des partis politiques. Le 26 novembre, cette Table Ronde est décidée et elle aura lieu le 20 janvier 1960.

Les travaux commencent effectivement le 20 et rapidement on arrête la date de l'indépendance au 30 juin.

A ce moment-là il faut encore savoir qu'une autre suggestion est faite. Le Congo sera effectivement indépendant à la date du 30 juin mais qui sera chef de l'Etat congolais ? M. De Schrijver dit : « Le chef de l'Etat congolais sera le Roi des Belges et il restera chef de l'Etat congolais tant que la Constitution n'aura pas été ratifiée et pour que cette ratification ait lieu, il faudra certainement attendre 24 mois, c'est-à-dire deux ans ! ».

Un mois plus tard, le 20 février, la Conférence de la Table Ronde se termine et tout le monde, apparemment, est satisfait.

Survient alors la création du Collège exécutif. La loi fondamentale est élaborée et elle est publiée ; elle est donnée moins de six semaines après la fin des travaux de la Conférence de la Table Ronde. Quelle est la situation à l'époque ?

En peu de mots, disons que, dans la province de Léopoldville, cette situation est dominée par une opposition entre Bakongo et Bayaka ; dans la province du Kasaï la situation est dominée par l'opposition entre Lulua et Baluba si bien que déjà à ce moment-là (on n'est pas encore à la date de l'indépendance du Congo) il est question de la séparation des deux ethnies et il est question de la création d'un royaume Muluba sous l'autorité d'Albert Kalonji, qui un peu plus tard se fera introniser et qui sera le Mulopwé Kalonji.

Au Katanga la situation n'est pas encore troublée, mais il faut dire qu'au Katanga c'est l'Union Minière qui règne en maître — elle régnera longtemps encore —, l'Union Minière qui dirige l'exploitation du cuivre katangais (troisième puissance mondiale du cuivre, 300.000 tonnes en 1960) et du cobalt, 8.400 tonnes en 1958. Sur le plan politi-

tique, il y a au Katanga la Conakat, dont le leader est Moïse Tshombé ; il y a la Balubakat dont le leader Jason Sendwe est comme Moïse Tshombé, un protestant, à cette différence près que si Moïse Tshombé a été élève des protestants, Jason Sendwé, leader de la Balubakat est pasteur et opposé aux tendances séparatistes de Moïse Tshombé.

Les semaines et les mois passent et au Katanga on assiste rapidement à des velléités de sécession. En fait, jusqu'au 30 juin 1960 il y aura **trois tentatives de sécession**, — ce ne sont peut-être pas des tentatives mais disons que ce sont des velléités. Entretemps, à Léopoldville, le premier gouvernement est formé ; il est formé assez difficilement puisque le ministre belge des Affaires congolaises appelle d'abord Patrice Lumumba comme informateur ; il le décharge ensuite de sa mission et il charge M. Kasavubu d'une mission de formateur. M. Kasavubu échoue dans sa mission — tout au moins le dit-on — et Patrice Lumumba est alors nommé formateur. Le 23 juin il est élu et il forme son gouvernement, au grand dam de Moïse Tshombé qui, d'Elisabethville, adresse un télégramme à Léopoldville exprimant son mécontentement parce que certains portefeuilles n'ont pas été donnés aux personnalités dont on avait convenu qu'elles les recevraient et surtout parce que Jason Sendwé, son adversaire politique est nommé Commissaire d'Etat au Katanga.

Quelques jours plus tard Joseph Kasavubu est élu chef de l'Etat. Il bat Bolikango.

## LE 30 JUIN 1960.

Le 30 juin, date de l'indépendance du Congo, la cérémonie officielle se déroule dans une atmosphère qui, dans ses premiers moments est marquée par l'enthousiasme des populations blanche et noire, mais rapidement, je



A Léopoldville, le 14 juin 1960, les membres de la nouvelle administration du Congo qui gouverneront le pays à partir du jour de son indépendance, applaudissent Joseph Kasavubu, leader de l'Abako, après son élection à la présidence de la République congolaise.

De gauche à droite : Patrice Lumumba (Premier Ministre), Justin Bomboka (Ministre des Affaires Etrangères) et Antoine Delvaux (Ministre résidant en Belgique).

dirais assombrie par le discours que prononce Patrice Lumumba, — non pas que ce discours révélait des faits inexacts, mais peut-être parce que ce discours s'inscrit dans le cadre d'une politique qui marquera désormais toute l'attitude du gouvernement Lumumba.

Ce discours (on en a beaucoup parlé), on a prétendu que d'autres l'avaient fait pour Patrice Lumumba. Je crois que c'est exact, Lumumba a rédigé lui-même son discours, mais il a semé immédiatement un certain malaise dans les relations entre la Belgique et le Congo. Je n'en ai pas le texte sous les yeux. Il y a, dans ce que Patrice Lumumba a déclaré ce jour-là, des choses qui, pour être vraies, n'en étaient pas moins désagréables et inopportunnes, vu les circonstances.

Dès lors, du 30 juin au 1er juillet la situation se modifie, et dans les premiers jours de l'indépendance du Congo, on est en droit de se demander si cette indépendance va se maintenir dans une atmosphère qui était celle à laquelle on était parvenu au cours des semaines qui avaient précédé le jour «J». Effectivement, au mois de mai, au mois de juin 1960, s'il arrivait qu'une majorité d'Européens étaient inquiets de cette perspective de l'indépendance du Congo, à laquelle ils ne s'attendaient certainement pas un an auparavant, on peut dire que toutes les hypothèques avaient été levées et que l'indépendance était quelque chose qu'on avait finalement admis. Certains avaient peur mais il est évident qu'il y avait, de part et d'autre, une certaine bonne volonté.

## LES PREMIERES DIFFICULTES.

C'est à ce moment-là qu'au sein de l'armée, le mécontentement s'installe. Pourquoi ce mécontentement s'installe-t-il ? Une des raisons est peut-être, pour ne pas dire certainement, l'attitude du commandant en chef de la F. P. à l'époque, qui avait inscrit sur un tableau noir dans un camp militaire à Léopoldville : « Après l'indépendance = avant l'indépendance ». En d'autres mots cela voulait dire que pour les militaires, les officiers et les sous-officiers de l'armée de la Force Publique, il n'y aurait pas de changement !

Or, on avait promis aux Congolais, qu'ils soient militaires ou civils, « certains » avaient promis que l'indépendance leur permettrait d'accéder à des situations beaucoup plus avantageuses qu'auparavant. Les militaires étaient mécontents et c'est la raison pour laquelle, quelques jours plus tard, des mutineries éclatèrent à Thysville, à Léopoldville, contre le gouvernement Lumumba, parce que les militaires reprochaient à Lumumba de leur avoir promis monts et merveilles et de ne leur avoir rien accordé.

Ce fut, je crois, une des premières réussites géniales de Patrice Lumumba que de retourner cette mutinerie des militaires à son avantage et de s'en servir. En quelques heures, en effet, Patrice Lumumba réussit à convaincre les militaires qu'ils faisaient fausse route et il réussit à retourner cette mutinerie des soldats des camps de Thysville, de Léopoldville et d'un peu partout dans le Congo, non pas contre le gouvernement, contre son pro-

pre gouvernement, mais contre les coloniaux, contre les colonialistes.

Avant le 10 juillet, le Congo fait appel aux forces militaires belges. On a souvent prétendu que la Belgique était intervenue unilatéralement au Congo, or il est prouvé que des hommes politiques congolais ont demandé aux forces militaires belges d'intervenir au Congo et notamment le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Justin Bomboko. Ces forces arrivèrent au Congo pour rétablir « artificiellement » mais rapidement une situation qui demeurait explosive et provoqua, c'est tout naturel, la colère du Premier Ministre Lumumba contre la Belgique avec laquelle il allait finalement rompre.

Le 11 juillet, le Katanga fait effectivement sécession après les trois tentatives du mois de juin. Le douze juillet Patrice Lumumba, qui est accompagné du président Kasavubu, tente d'atterrir à Elisabethville. Il en est refoulé par Godefroid Munongo.

Petit à petit la situation se détériore sur tout le territoire congolais et on en arrive à une internationalisation du problème congolais qui aura été provoquée et par la mutinerie, et par l'intervention des forces militaires belges et surtout par la plainte que le Congo adresse au Conseil de Sécurité de l'O.N.U.

Je crois que nous verrons tout à l'heure combien, à mon sens, cette internationalisation du problème congolais a gâté les choses car elle a permis à de nombreux pays de se rendre compte, de se persuader que le « gâteau » était vraiment fort appétissant.

## LUMUMBA REVOQUE RUPTURE DES RELATIONS BELGIQUE-CONGO.

Quoi qu'il en soit, les événements se précipitent. Nous sommes déjà au mois de septembre. Patrice Lumumba qui est en désaccord avec son président de la République, est révoqué par celui-ci. Pas plus de trois quarts d'heure après, le Premier Ministre vient dans les studios de la radio congolaise et révoque, à son tour, le Président de la République.

A ce moment-là, les relations entre la Belgique et le Congo sont rompues. Patrice Lumumba est en désaccord aussi avec des hommes politiques, avec ses adversaires politiques et, au mois de novembre, alors qu'effectivement il a été neutralisé, voilà que tout à coup il s'échappe de la résidence où on l'a forcé de demeurer en permanence. On le retrouve, on l'arrête, on l'incarcère à nouveau à Thysville — il s'y trouve avec deux de ses ministres, Okito et M'Polo. Sa situation est de plus en plus incertaine mais sa personnalité ne manque pas de gêner, d'inquiéter ses adversaires. Si bien que, finalement, on décide de s'en débarrasser. Personne ne sait toutefois où le conduire. On offre au sécessionniste Moïse Tshombé ce cadeau, qu'on appellera plus tard un « cadeau empoisonné ». Moïse Tshombé n'en veut pas. On l'offre aux Kasaïens, et, ma foi, les Kasaïens ne refusent pas de se charger du « colis ».

Patrice Lumumba est embarqué à bord d'un avion et il est emmené vers Bakwanga. Il n'atterrit pas à Bakwanga. Finalement il aboutit à Elisabethville et le jour même, ou le lendemain de son arrivée à Elisabethville, il meurt.

Si j'ai employé le verbe « il meurt », c'est pour une raison très précise, c'est que si j'avais dit : à peine arrivé à Elisabethville il est « assassiné », c'eût été accepter l'idée que Patrice Lumumba avait été assassiné par des Katangais. Or personne jusqu'ici n'a pu prouver que Lumumba avait été assassiné par des Katangais. Si j'ai dit : il meurt, cela veut tout aussi bien dire que sa mort a peut-être été la conséquence des mauvais traitements qu'il avait subis pendant son voyage entre Léopoldville, Bakwanga et Elisabethville.

Dans le livre que j'ai écrit « Moïse Tshombé abandonné », j'ai consacré un bref chapitre à la mort de Patrice Lumum-

ba, et je me suis efforcé de disculper le plus complètement possible Moïse Tshombé qu'on a effectivement accusé d'être directement responsable de la mort de Patrice Lumumba. Je ne crois franchement pas que les Katangais aient été les premiers responsables de cette mort ; comme je ne crois franchement pas qu'on saura jamais qui a été responsable de cette mort. Il est vraisemblable que ceux qui l'ont assassiné sont encore en vie mais il est invraisemblable qu'on puisse jamais les montrer du doigt... Je ne sais pas si M<sup>e</sup> Chomé est de mon avis ?

**M<sup>e</sup> Chomé.**

— Pas tout à fait.

**M. Burlion.**

— Je lui cède la parole.

\*\*

## MAITRE JULES CHOME

Mesdames,  
Messieurs,  
Chers Amis,

Je ne vais pas refaire l'exposé de M. Burlion à qui on ne peut certainement pas reprocher de manquer d'objectivité ; je ne veux pas non plus empiéter sur le débat qui m'opposera le mois prochain à M. le Professeur Stengers ; (1) c'est pourquoi je ne remonterai pas aussi haut que M. Burlion dans les retouches que je voudrais tout de même apporter à son exposé.

Je ne remonterai pas en 1958 et je parlerai la prochaine fois de ce que M. Burlion a appelé, par euphémisme, la démission de M. le Ministre Van Hemelrijck.

## TROIS HYPOTHESES ENORMES.

### LA SITUATION DES FONCTIONNAIRES BELGES.

Il y avait, et c'est cela que je voudrais souligner en ordre principal, il y avait en réalité au moment où le Congo accède à l'indépendance, trois hypothèses énormes qui allaient grever l'avenir immédiat de ce pays. Il y avait tout d'abord la situation des fonctionnaires belges dans ce pays, et on ne l'a pas dit.

Il est absolument certain que la morale, simplement la morale, l'honnêteté, commandait que l'on donnât aux fonctionnaires belges qui travaillaient là-bas une option. Ces fonctionnaires s'étaient engagés au service d'un gouvernement : le gouvernement belge. On n'avait pas le droit de leur imposer de passer avec armes et bagages à un gouvernement étranger : le gouvernement congolais. C'est pourtant ce qu'on a fait. On a voté en réalité une loi à la sauvette (la loi du 21 mars 1960), imposant aux fonctionnaires de rester sur place mais avec une porte de sortie. Si, à un moment donné, il devenait impossible pour eux de poursuivre leur carrière jusqu'à son terme normal en Afrique, alors ils pouvaient partir et ils étaient réintégrés dans les cadres métropolitains.

Je vous l'ai dit, c'était malhonnête et c'était immoral. C'était malhonnête vis-à-vis de ces fonctionnaires eux-mêmes, qui avaient droit à une option à ce moment-là, mais c'était aussi profondément malhonnête à l'égard du gouvernement congolais à qui on allait passer un corps de fonctionnaires, une administration, qui était la seule qu'il avait à ce moment-là, une administration qui, à concurrence au moins de 70 %, ne voulait pas servir des chefs congolais. Cela a été prouvé. A l'époque, des journalistes l'avaient écrit dans la grande presse ; il y avait des éléments qui ne trompaient pas. 70 % des fonctionnaires qui étaient là-bas avaient renvoyé leur « biloko » de fin de carrière. C'est-à-dire qu'ils avaient renvoyé en Belgique, alors qu'ils avaient encore 10 ou 15 ans à « tirer » dans leur fonction, normalement, ils avaient renvoyé en Belgique tout ce qui était le cadre de leur vie là-bas, vivant désormais à l'hôtel ou chez des amis, ce qui prouvait bien qu'ils n'avaient pas l'intention de rester au Congo. Tout cela était clair et pourtant on leur imposait de rester. Il est évident que la plupart de ces fonctionnaires n'avaient qu'une idée : c'est trouver l'occasion de pouvoir considérer que leur carrière ne pouvait pas se poursuivre jusqu'à son terme normal. C'était la première hypothèse.

### LA VOLONTE DE SECESSION DES BLANCS DU KATANGA.

Seconde hypothèse, c'était cette volonté de sécession des Blancs du Katanga, cette volonté qui s'était traduite aux approches de l'indépendance par deux ou trois tentatives de coup d'Etat avortées, parce que notre gouvernement entendait bien que cette sécession, si elle devait se produire, ne se produise pas tant que nous avions la responsabilité du pays. C'est ainsi qu'à la dernière minute, je crois, 24 heures avant le moment de l'indépendance, M. Ganshof Van der Meersch avait fait un voyage éclair là-bas pour remettre les choses en ordre, pour que cela tienne quand même encore le temps nécessaire.

Il y avait donc cette volonté de sécession des Blancs du Katanga qui hélas, — et ce point-là aussi, on ne l'a pas mis suffisamment en lumière, — venait de recevoir sa consécration.

En effet, à la Table Ronde, les participants à cette conférence, qu'ils soient Congolais ou qu'ils soient Belges, connaissaient ce danger. Et ils auraient voulu le prévenir. C'est ainsi qu'ils avaient décidé qu'il fallait nécessairement une majorité je pense des deux tiers — je m'excuse si, dans les détails, je peux faire des erreurs ; ce sont les conditions dans lesquelles je vous parle aujourd'hui qui font que je n'ai pas pu revérifier des notes ou reconsulter des livres — je pense bien ne pas me tromper en disant que la loi fondamentale exigeait une majorité des deux tiers dans chaque assemblée provinciale pour, non seulement prendre

(1) Voir plus haut, pp. 10 et 13. — Le cahier suit l'ordre chronologique que pour des raisons indépendantes de notre volonté, le cycle de conférences ne pouvait suivre (N.D.L.R.).

une décision constitutionnelle quelconque mais pour mettre en place le gouvernement de la province (2).

C'était extrêmement important parce que cela rendait impossible toute sécession, notamment au Katanga où il y avait l'écart d'une voix, je pense, entre la Conakat, parti de M. Tshombé, qui n'avait fait que reprendre à son compte les slogans des Blancs du Katanga en vue de la sécession, et la Balubakat, elle, au contraire, absolument décidée au maintien de l'unité du pays.

Il y avait une ou deux voix d'écart. Dans ces conditions, ces deux partis étaient bien obligés de s'entendre et on n'aurait jamais pu constituer un gouvernement Conakat homogène.

C'est alors que, après différentes tentatives, après des refus de s'entendre, M. Schöller a envoyé à Bruxelles telex sur telex. M. Schöller était alors, pour le malheur du pays, gouverneur de la province du Katanga. Il a envoyé telex sur telex à l'autorité gouvernementale en Belgique, exerçant de véritables pressions, faisant croire qu'une révolution allait éclater là-bas si on ne modifiait pas immédiatement cette loi, ce qu'on a fait en 24 heures en faisant cette loi du 16 juin 1960 que j'ai appelée « la loi sur mesure » de M. Schöller. Cette loi en effet, disait que, après deux tentatives, je crois, de constituer un gouvernement avec les deux tiers, un gouvernement simplement majoritaire pouvait être mis en place, ce qui s'est fait et nous avons eu donc, à la veille de l'indépendance, contrairement à cette précaution élémentaire de la loi fondamentale, un gouvernement homogène de la Conakat avec M. Tshombé comme Premier Ministre et M. Munongo comme ministre de l'Intérieur.

C'était cette seconde hypothèque qui va terriblement peser sur la naissance de l'indépendance congolaise et la troisième, M. Burlion y a fait allusion tout à l'heure, c'était cette absence totale, nous pouvons bien le dire, de forces armées au service du gouvernement congolais.

#### L'ABSENCE TOTALE DE FORCES ARMEES.

En effet, la seule force armée c'était la nôtre. Nous léguions ainsi une force armée dans laquelle il n'y avait pas un seul officier congolais ; je ne dis même pas un officier supérieur mais même un officier du grade le plus bas. Le Congo devait se contenter de l'armée que nous lui léguions avec le Général Janssens à sa tête.

C'était évidemment, je m'excuse de le dire, une conception absolument folle car, imaginer un instant qu'à l'heure où tel clerc d'administration, tel secrétaire de commune, tel pompiste même (parce qu'il y a eu le cas) était devenu député ou sénateur à la faveur d'une élection, ou ministre parfois, imaginer qu'à ce moment-là les braves soldats de la force publique, dont certains avaient servi depuis dix ou quinze ans fidèlement le gouvernement colonial et qui donc avaient tout de même quelques titres, du moins le pensaient-ils (certains avaient fait la campagne d'Abyssinie, etc.), imaginer que ces braves gens, voyant leurs

copains qui n'avaient pas tous les mérites et tous les titres qu'eux avaient, devenir ministre, député ou sénateur, ils allaient eux accepter de rester les petits soldats, toujours les mêmes, au service du Général Janssens qui avait, comme l'a très bien dit M. Burlion, — (parce que ce fait est historique) — montré au tableau, lorsqu'il leur avait exposé ce que serait leur situation après l'indépendance, que c'était une simple équation : après l'indépendance = pour vous, avant l'indépendance, c'était évidemment une folie.

Ces trois hypothèques vont en réalité se mêler et créer cette véritable catastrophe que nous avons connue, catastrophe à laquelle alors beaucoup de gens vont aider, notamment l'opinion publique en Belgique à cause de ce discours dont vous a parlé tout à l'heure M. Burlion et, si vous le voulez, nous allons en lire quelques passages pour vous montrer combien on l'a considéré à tort comme incendiaire à l'époque.

Quoi qu'il en soit, ces trois hypothèques vont jouer et comment ?

**La force publique** tout d'abord va revendiquer. Pour revendiquer, elle va faire ce qu'on appelle une mutinerie. Cette mutinerie va d'abord se traduire par une promenade des soldats dans Léopoldville en agitant leur ceinturon. Ils n'ont pas emporté leurs armes. Vers qui vont-ils ? Ils vont protester chez le Premier Ministre congolais, leur Premier Ministre.

Ils vont lui exposer que ce n'est pas une situation admissible que cette force congolaise où les Congolais ne sont que de simples soldats avec rien que des officiers blancs.

Vous avez entendu que Patrice Lumumba va essayer de retourner la situation. Il va choisir un brave vieil adjudant, qui a blanchi sous le harnais mais dont l'honnêteté était reconnue par tous, et il va le nommer général en chef. Il va nommer quelques colonels parmi lesquels, pour son malheur à lui, Patrice Lumumba, un ancien sergent-dactylographe — qui est aujourd'hui le président de la République — il en fera le colonel Mobutu ; et quelques autres. Puis il va dire qu'automatiquement tous les militaires passeront à un grade supérieur.

Mais cette mutinerie qui, à Léopoldville, se passe comme une mutinerie de revendication, — revendication qui sera dans une grande mesure satisfaite — va malheureusement prendre, à Thysville, — (ce devrait être anecdotique, mais quand on connaît les conséquences, c'est important et nous devons préciser ce qui s'est passé là) — elle va prendre, pour une vingtaine de soldats qui ont bu,

(2) La résolution n° 10 de la Conférence de la Table Ronde stipulait que la structure finale des provinces devrait être arrêtée par une loi institutionnelle adoptée dans chaque province à la majorité des deux tiers par l'assemblée provinciale. L'article 114 de la loi fondamentale exigeait pour l'élection des membres du gouvernement provincial que les deux tiers au moins des membres composant l'Assemblée soient présents.

(des voyous on en trouve partout ; pourquoi n'en aurait-on pas trouvé dans la Force Publique congolaise ? Il y en a dans toutes les armées du monde) une autre allure. Ces vingt hommes vont, le soir, boire plus que de raison et dans le mess, ils vont chercher à lutiner l'une ou l'autre infirmière. Ce sont des sous-officiers congolais qui vont les rappeler à la discipline. Tout semble rentrer dans l'ordre. Malheureusement ils vont, plus tard dans la nuit, se procurer quelques jeeps et, à vingt, ils vont quitter le camp et se rendre à Inkisi. Là, ils vont exiger du lieutenant belge qu'il leur livre les armes du magasin d'armes. Une fois qu'ils seront porteurs de ces armes, ils vont se mettre à faire des folies, ils vont se rendre chez quelques européens et ils violeront, cette nuit-là quatre ou cinq femmes belges ; c'est un maximum. J'ai examiné de très près le dossier volumineux qu'une commission présidée par un conseiller de la Cour de Cassation a rassemblé sur ce problème. On a essayé pendant tout un temps de faire un amalgame entre les viols de ce moment-là et ceux, beaucoup plus nombreux, qui ont suivi l'affaire de Matadi. Mais quand on les date proprement, on voit qu'il y en a eu quatre ou cinq ce jour-là ; c'est trop, bien sûr, mais ce n'était pas de nature à justifier ce qui s'est passé par la suite.

A ce moment-là, **les fonctionnaires** qui se trouvaient à Thysville, qui se trouvaient à Inkisi, ont été profondément émus, profondément choqués parce que cela pouvait paraître à leurs yeux un début de quelque chose de beaucoup plus grave. Eux, c'était normal qu'ils aient été pris de panique, qu'ils soient partis. Le gouvernement congolais de Patrice Lumumba l'a parfaitement compris. Il avait même désigné un sénateur, M. Diomi, pour accompagner une caravane de voitures en vue de regagner la capitale avec les gens qui étaient légitimement émus de ce qui venait de se passer au cours de cette nuit. Mais alors on a vu — et c'est l'autre hypothèque qui joue — une série de fonctionnaires se trouvant à 2.500 km. de Thysville, notamment à Stanleyville où il n'y avait pas eu le moindre viol, pas la moindre mutinerie, qui ont dit : notre loi nous pouvons l'invoquer maintenant, nous ne pouvons tout de même plus être obligés de continuer à fonctionner dans un pays où l'on viole nos femmes et nos filles. Et ils sont partis. Il y a eu alors, à ce moment-là, une véritable débâcle, un effondrement de tout le cadre administratif parce que c'était le désir d'une grande partie de nos fonctionnaires de s'en aller et, je le répète, leur désir de ne pas servir le gouvernement congolais était légitime — je ne leur en fais pas le moindre grief ; c'est évidemment une imprévoyance de notre part à nous que d'avoir créé une situation aussi anormale que celle-là. On a vu des choses inouïes. Je ne citerai pas de nom parce que celui auquel je pense doit être haut magistrat quelque part dans mon pays — et je peux être appelé à plaider devant lui demain —. Il était président d'un tribunal de province, il a été le premier à s'inscrire pour un retour en Belgique. Il s'est même inscrit sous un nom de femme pour être sûr d'avoir une place prioritaire.

Voilà donc comment tout cela a joué en même temps et alors notre troisième hypothèque, dont je vous parlais, a pu cette fois donner à plein : **la volonté de sécession**

**des Blancs du Katanga** ; parce que, lorsqu'il y a eu ces incidents que vous savez et que je viens de vous rappeler, on s'est légitimement ému aussi en Belgique et on s'est dit que nous avions là-bas tout de même 70.000 citoyens de notre pays et que si les choses tournaient mal là-bas il fallait tout de même assurer leur protection — notez bien qu'il y a eu des désaccords très violents parmi les membres du gouvernement ; on sait par exemple qu'un homme comme Théo Lefèvre a plaidé pour une non-intervention en disant : attention, attention, est-ce qu'en intervenant militairement là-bas vous n'allez pas faire plus de mal que de bien, parce qu'enfin vous allez peut-être faire plaisir dans les régions où vous allez intervenir mais est-ce que vous n'allez pas compromettre la situation de ceux qui sont en brousse, etc.

Quoi qu'il en soit, cette intervention qui eut été possible, que l'on aurait pu, en réalité négocier avec le gouvernement de Patrice Lumumba et avec le Président de la République, M. Kasavubu, si elle avait vraiment eu comme seul but d'assurer la protection des vies humaines et de la dignité de nos sœurs belges là-bas, si cela s'était borné à cela, cela aurait pu s'arranger. Mais qu'est-ce que nous avons fait ?

Cela aussi l'histoire le dira, du moins l'histoire en Belgique — parce que soyez tranquilles, si vous lisez les histoires qu'on publie aux Etats-Unis ou qu'on publie en Angleterre, elles ne racontent pas du tout l'histoire de la même manière qu'on la raconte chez nous ; chez nous, nous avons des pudeurs extraordinaires, mais là-bas, on mettra l'accent sur la vérité et on dira où s'est passée la première intervention militaire belge au Congo. Est-ce qu'elle s'est passée là-bas dans le Bas-Congo où il y avait eu ces viols et où il y avait assez bien de Belges répandus dans la brousse ? Pas du tout. Là-bas les interventions se sont faites par des hommes courageux, dont certains ont payé de leur vie leurs interventions, vous le savez — pensons à Ryckmans, Kervyn, pensons à d'autres — mais la première intervention militaire s'est faite au Katanga. C'est au Katanga qu'au matin du 10 juillet les premiers parachutistes ont été largués, encore une fois à la suite d'un télégramme de M. Schoeller qui, n'étant plus gouverneur du Katanga puisqu'il n'y avait plus de gouverneur belge là-bas, était par hasard resté passer quelques jours de vacances dans ce pays d'élection et se trouvait là particulièrement bien placé pour alerter le gouvernement belge et pour lui demander qu'il intervienne tout de suite. On l'a fait. C'est là qu'on est intervenu. Et à ce moment-là le gouvernement congolais a compris, a parfaitement compris, et justement compris, que ce qu'on voulait c'était isoler la province riche du Katanga, la séparer du reste du Congo, laisser le reste du Congo à ce gouvernement qu'on avait bien dû mettre en place parce qu'il représentait la majorité du pays. La province qu'on allait protéger, « chouchouter », garder, c'était celle du Katanga. On a élevé alors un véritable rideau sanitaire autour de cette province. Il y avait en 24 heures ou 48 heures plus de 9.000 soldats belges qui avaient été parachutés dans cette seule province du Katanga alors qu'il n'y en avait pas encore un au Bas-Congo où on aurait eu bien plus de raisons de craindre

un danger pour la dignité, les vies humaines, puisqu'il y avait eu un précédent.

Et l'on a vu alors — (ceci n'est qu'une parenthèse parce que si nous devions entrer dans ces détails nous tomberions sur des paradoxes, à chaque pas) — on a donc vu cette chose extraordinaire que, lorsqu'une garnison au Katanga s'est solidarisée avec son gouvernement légitime, elle a été combattue par notre armée ; elle a été réduite par notre armée. L'opinion et la presse et le gouvernement belges étaient à ce point paradoxaux et insensés que nous avons publié des bulletins de victoire lorsque nos para-commandos étaient parvenus à réduire une garnison de soldats fidèles au gouvernement légitime. C'est ça qu'on a fait là-bas et bien plus encore. On a envoyé ces soldats fidèles devant des conseils de guerre comme mutins, parce que dans notre optique déformée c'étaient, eux, les mutins, eux qui étaient fidèles au gouvernement légitime de leur pays.

Cela devait, je pense, être mis au point, pour qu'on comprenne comment s'est produite cette dégradation de la situation là-bas, dans laquelle l'opinion de notre pays a des responsabilités considérables. Je lis encore dans le journal, dans mon souvenir en tout cas et avec frémissement, les paroles d'un monsieur aussi estimé, à supposer qu'il soit estimable, qu'est le professeur catholique de l'Université de Liège, M. Decorte, qui écrivait froidement dans un éditorial de « La Libre Belgique » en parlant de Lumumba, qui avait croisé des officiers belges sur le tarmac de l'aérodrome de N'djili, qu'il s'étonnait qu'il n'y eut pas un seul de ces officiers belges qui ait eu le réflexe viril — c'est lui qui emploie le mot « viril » — de le liquider. Voilà où l'on en était.

A ce moment-là les mots d'assassin, de bandit, étaient mots courants pour ce Premier Ministre d'un pays ami avec lequel nous venions de passer un traité.

#### PATRICE LUMUMBA ET SON FAMEUX DISCOURS.

Est-ce que Patrice Lumumba méritait cela ? Est-ce que ce discours dont on a dit tant de mal, très souvent sans l'avoir lu, est-ce que ce discours justifiait ces bouffées de haine ?

Retournons aux sources. Si vous le permettez, je vais vous en lire quelques passages, je vais chercher les plus durs.

*Congolais, Congolaises, combattants de l'indépendance, aujourd'hui victorieux, je vous salue au nom du gouvernement congolais. A vous tous, mes amis, qui avez lutté sans relâche à nos côtés, je vous demande de faire de ce 30 juin 1960 une date illustre que vous garderez ineffaçablement gravée dans vos cœurs, une date dont vous enseignerez avec fierté la signification à vos enfants pour que ceux-ci à leur tour fassent connaître à leurs fils et à leurs petits-fils l'histoire glorieuse de notre lutte pour la liberté. Car cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami, avec qui nous traitons d'égal à égal, nul Congo-*



*lais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang. Cette lutte qui fut de larmes, de feu et de sang, nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous-mêmes car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force.*

*Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste — nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire — nous avons connu... »*

Et alors voilà, vous allez voir ce qu'il dit au sujet de ce que son peuple a connu. Et si, là-dedans, vous voyez une contrevérité je vous demande de m'interrompre.

*... Nous avons connu le travail harassant, exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou de nous loger décemment, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers. Nous avons connu les ironies,*

*les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir parce que nous étions des nègres.*

Je vous signale que la chicotte était inscrite encore dans les codes de l'époque.

*Qui oublie qu'à un noir on disait « tu », non certes comme à un ami mais parce que le « vous » honorable était réservé au seul blanc.*

*Nous avons connu comme nos pères furent spoliés au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort. Nous avons connu que la loi n'était jamais la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir, accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres. Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinion politique ou croyance religieuse...*

Les quelques milliers de familles Kimbanguistes peuvent attester qu'il en est bien ainsi. Simon Kimbangu, dont j'ai écrit l'histoire, a été en 1921, ce n'est pas si lointain, condamné à mort pour crime de religion en vertu d'un jugement dont je tiens le texte à la disposition de qui en douteraient, jugement que l'on aurait pu appliquer purement et simplement à n'importe quel fondateur de religion, au Christ par exemple, puisque le premier attendu de ce jugement était en substance ceci : « Attendu qu'il a fait croire aux masses à un pouvoir supra-naturel »...

Dès lors, Patrice Lumumba dit la vérité lorsqu'il dit : nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinion politique ou croyance religieuse, exilés dans...

*... exilés dans leur propre patrie. Leur sort était vraiment pire que la mort elle-même.*

*Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les blancs et des paillottes croulantes pour les noirs ; qu'un noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens...*

Il aurait pu dire que même dans les magasins où ils pouvaient aller ils devaient se faire servir à un petit guichet à la porte, alors que le blanc allait à l'intérieur ; c'était comme ça. On trouvait cela tout naturel. Enfin, on peut comprendre que Patrice Lumumba ne trouvait pas ça naturel, lui.

*... ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens ; qu'un noir voyageait à même la coque des péniches au pied du blanc dans sa cabine de luxe. Qui oublie enfin les fusillades où périrent tant de nos frères ?*

La mutinerie de Luluabourg en 1945 a donné lieu à des excès abominables que personne n'a jamais racontés. Je les aurais racontés, moi, dans un livre, si l'indépendance n'avait pas couru si vite, si elle avait traîné quelque temps. J'aurais ainsi pu essayer de faire comprendre à mes concitoyens ce que Patrice Lumumba a dit dans un résumé extrêmement succinct qui en a peut-être rendu difficile la compréhension par mes concitoyens, parce qu'ils ne saisaient pas tout cela ; j'aurais raconté cette abominable histoire de la répression de la mutinerie de Luluabourg.

*... Qui oublie enfin les fusillades où périrent tant de nos frères ? Les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne*

*voulaient plus se soumettre au régime d'injustice, d'oppression et d'exploitation ?*

*Tout cela, mes frères, nous en avons profondément souffert. Mais tout cela aussi, nous, que le vote de vos représentants élus a agréés pour diriger notre cher pays, nous qui avons souffert dans notre corps et dans notre cœur de l'oppression coloniale, nous vous le disons tout haut : tout cela est désormais fini.*

*La République du Congo a été proclamée. Notre cher pays est maintenant entre les mains de ses propres enfants. Ensemble, mes frères et sœurs, nous allons commencer une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité, à la grandeur. Nous allons établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail. Nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté et nous allons faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique tout entière. Nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent réellement à ses enfants. Nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles. Nous allons mettre fin à l'oppression de la pensée libre et faire en sorte...*

Vous savez, au sujet de l'oppression de la pensée libre — je m'excuse, j'interromps un instant — j'ai personnellement eu à défendre un Monsieur, qui a passé de longs mois en prison à Luisa parce qu'on avait trouvé sur lui un « Drapeau Rouge » qui était vieux de six mois. La détention, la simple détention de la presse « subversive », était punisable de plusieurs années de prison. C'est assez juste de faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement des libertés fondamentales prévues dans la « Déclaration des Droits de l'Homme ».

*Nous allons supprimer efficacement etc...*

Je n'irai pas plus loin.

Je vous ai lu entièrement tous les griefs qui étaient formulés. C'étaient ces griefs, dits en présence de notre auguste Souverain, c'était ça qui était l'injure. C'était ça qui appelait la haine, la réaction contre cet abominable « communiste » qui avait osé faire ça. Alors il termine en disant :

*Je vous demande enfin de respecter inconditionnellement la vie et les biens de vos concitoyens et des étrangers établis dans notre pays. Si la conduite de ces étrangers laisse à désirer, notre justice sera prompte à les expulser du territoire de la République ; si par contre leur conduite est bonne, il faut les laisser en paix, car eux aussi travaillent à la prospérité de notre pays.*

*L'indépendance du Congo marque un pas décisif vers la libération de tout le continent africain.*

*Voilà, Sire, Excellence, Mesdames, Messieurs, mes chers compatriotes, mes frères de race, mes frères de lutte, ce que j'ai voulu vous dire au nom du gouvernement en ce jour magnifique de notre indépendance complète et souveraine. Notre gouvernement fort, national, populaire sera le salut de ce pays. J'invite tous les citoyens congolais, hommes, femmes et*

*enfants, à se mettre résolument au travail en vue de créer une économie nationale prospère qui consacrera notre indépendance économique.*

#### *Hommage etc...*

Voilà donc ce discours qui a fait couler tant d'encre, — je veux le croire pour eux — par un grand nombre de gens qui ne s'étaient pas donné la peine de le lire ou de l'analyser parce que, sinon, ils n'auraient pas pu y voir autre chose que la revendication de dignité d'un homme qui sent, ce jour-là, qu'il représente tout un peuple, un peuple qui vient d'accéder à cette indépendance et à qui le souverain de l'ancien pays colonial vient de faire un discours dont le moins qu'on puisse dire est qu'il était d'un paternalisme bêlant. Tout le monde a été d'accord là-dessus.

En réalité, à ce moment-là, se penchant vers les Congolais, notre Souverain disait (je crois qu'il n'avait pas tout à fait engagé le gouvernement quand il a fait cela ; c'était un discours qu'il avait fait faire par un de ses conseillers personnels et privés) : Voilà mes petits amis, nous vous donnons cette indépendance ! Soyez bien sages. Conduisez-vous bien. Nous espérons que vous pourrez vous en servir proprement...

Est-ce qu'il n'était pas normal que le Premier Ministre de ce pays, face au monde, parce qu'il n'y avait pas là que des Belges et des Congolais, mais des représentants du monde entier, n'était-il pas normal qu'il dise : Après tout, Sire, nous avions tout de même quelques raisons de vouloir cette indépendance que vous venez de nous accorder sans grande lutte, et nous vous en remercions.

C'était ça la portée de ce discours.

Eh bien, ce discours a provoqué contre le Premier Ministre, des bouffées de haine et ont conduit manifestement à la dégradation de son gouvernement et à la mort. Je ne vais pas refaire ici, après cette mise au point, l'exposé de M. Burlion. Vous savez comment le Premier Ministre de ce pays a fait appel à l'O.N.U. au lieu de faire appel, comme il aurait dû le faire, à des pays africains, notamment, disposés à l'aider ; il fait appel à l'O.N.U. pour rétablir la situation et empêcher que la plus riche de ses provinces se sépare de l'Etat congolais.

#### **LE ROLE DE L'O.N.U.**

Malheureusement l'O.N.U., sous la direction de M. Hammarskjold se laisse assez rapidement détourner de ce qui était l'objet même de la demande. L'O.N.U. était libre d'accepter ou de ne pas accepter la mission que le gouvernement congolais lui confiait. Mais du moment qu'elle l'acceptait, il fallait être logique. Or, l'O.N.U., à ce moment-là a été, en grande partie sous notre influence — sous l'influence de nos diplomates qui s'en sont vantés dans des livres, dans des écrits, vraiment détournée de sa mission.

Nous avions nous, des gens qui sont actuellement ambassadeurs dans de grandes capitales européennes et qui

se vantaient de faire le voyage exprès à l'O.N.U. pour essayer de convaincre des responsables de l'organisation internationale qu'il fallait interpréter les résolutions de l'O.N.U. dans le sens suivant : « Vous n'avez pas le droit d'intervenir au Katanga. En réalité vous devez empêcher le gouvernement légitime de mettre les pieds au Katanga ! ». Ce que l'armée belge, — notre ineffable Major Weber — avait fait avec M. Munongo lorsque le Président de la République et le Premier Ministre avaient voulu débarquer sur l'aérodrome d'Elisabethville, le dimanche 10 juillet, pour essayer de pacifier cette province et de convaincre les gens de cette province qu'ils ne pouvaient pas entrer en sécession. Ce sont des soldats belges qui ont empêché l'avion de se poser, à ce moment-là, sur le sol du pays de ce Président de la République et de ce Premier Ministre. Là-dessus aussi, chez nous, on passe assez facilement !

A ce moment-là le gouvernement congolais s'est dit : « l'O.N.U. maintenant, qui s'installe ici, va au moins elle, le permettre, puisque c'est pour ça qu'on l'appelle... » Pas du tout. Elle a fait exactement la même chose que nous et pendant des mois elle a empêché le gouvernement légitime de pénétrer sur le sol katangais.

Il était alors normal que ce Premier Ministre proclame : « Puisque l'O.N.U. ne veut pas réduire cette sécession, nous allons le faire nous-mêmes ». Alors, avec ce caractère entier qui était le sien, (ce n'est pas lui qui allait garder, comme le colonel Mobutu l'a toujours fait et le fait encore, même au temps où il y avait quelque agitation dans son pays et où ses soldats s'envoyaient sur un coup de téléphone), ce n'est pas Patrice Lumumba qui allait garder un petit paquet de soldats fidèles à Léopoldville pour se défendre contre une mutinerie éventuelle. Il pensait vraiment que tout le pays, et le colonel Mobutu le premier, — était engagé derrière lui dans ce combat. Il a lancé ses meilleures troupes à l'assaut de la sécession du Kasaï d'abord, et dans le nord du Katanga ensuite où il savait rencontrer les Baluba de la Balubakat, c'est-à-dire des populations favorables au gouvernement. Il aurait pu réduire cette sécession katangaise par ses propres moyens. A ce moment-là le coup de traître lui a été porté dans le dos, vous le savez.

#### **LUMUMBA TRAHÉ !**

C'est à ce moment-là que le Président Kasavubu, court-circuité par d'autres, (parce que je suis personnellement convaincu qu'à la fin de sa vie et au moment où il a été éliminé par le colonel Mobutu il avait conscience enfin de l'erreur qu'il avait commise), eh bien le président Kasavubu a démis Patrice Lumumba de ses fonctions. Il a invité pour cela un article de la loi fondamentale, cet article 22 qui était la copie exacte d'un article qui se trouve dans notre Constitution. Le seul ennui était que chez nous, on ne l'avait jamais appliqué, cet article qui dit que : « Le roi nomme et révoque le Premier Ministre et les Ministres ».

Je vais vous dire à ce propos une petite anecdote, parce que nous avons cherché à l'époque dans le Droit Constitutionnel et dans l'Histoire de la Belgique si un de nos rois n'avait pas appliqué cet article. Jamais ! A un moment donné, chez le roi le plus autoritaire que nous ayons eu, Léopold II, tout le Cabinet, en groupe, est arrivé, conduit par son Premier Ministre, pour dire : Ecoutez, Sire ; nous avons des embêtements très sérieux avec le Ministre de la guerre ; révoquez-le. Le roi Léopold II leur a dit : Messieurs, jamais. Il me faut un vote du Parlement !... Il a refusé et il avait pourtant à sa disposition cet article de la Constitution.

Mais à ce bon M. Kasavubu, les conseillers belges qu'il avait autour de lui ont dit : « Il y a cet article-là ! Invoquez-le ».

C'est alors que Patrice Lumumba, avec un peu plus de logique, a dit : « Qu'est-ce que c'est de cette histoire ? C'est moi qui vous ai fait président de la République avec ma majorité. Le Parlement, qui est tout de même le peuple congolais, est avec moi », et il s'est fait plébisciter à deux reprises par le Parlement congolais, toutes chambres réunies, Chambre et Sénat. Il avait pour lui, sans aucun doute la légitimité.

#### LA VIOLENCE MET FIN A LA LEGITIMITE.

C'est cette légitimité que l'on a, au cours des mois, au cours des années, complètement détruite. On l'a détruite par la force, par la violence. Car lorsqu'on a constaté que Patrice Lumumba gardait derrière lui la volonté du Parlement, lorsqu'on a vu que les foudres que lançait, de sa voix fluette, le Président Kasavubu contre son Premier Ministre faisaient long feu, lorsqu'on a constaté tout cela, on a usé de la force. On est parvenu — je dis « on » parce que cela nous mènerait trop loin de dire qui était là derrière ; si vous le voulez on en parlera plus tard — « on » est parvenu à susciter l'homme fort, le colonel Mobutu, créature de Patrice Lumumba, l'homme qui avait eu toute la confiance de Patrice Lumumba, l'homme qu'il avait nommé à Bruxelles, avant l'indépendance déjà, comme représentant du M.N.C. Lumumba dans la capitale. C'est lui que l'on a trouvé pour être l'homme fort, c'est lui qui alors s'est emparé de la personne de Patrice Lumumba, l'a mis d'abord en résidence forcée dans sa villa et ensuite en prison, lorsqu'il a voulu s'en évader et rejoindre le réduit de Stanleyville où déjà quelques-uns de ses ministres l'attendaient. C'est la violence qui a mis fin à la légitimité. Cela il ne faudra jamais l'oublier.

Je ne veux plus que dire un mot au sujet de la mort de Patrice Lumumba. Ce problème, à lui seul, justifierait une conférence, nous en sommes d'accord. Mais je veux ici tout de même apporter un peu d'eau au moulin de M. Burillon et vous dire très franchement, avec la franchise que j'ai toujours eue pour ces questions, que je ne pense pas que M. Tshombé ait été l'un des responsables de la mort de Patrice Lumumba. Je crois que le seul délit que l'on pourrait lui reprocher, ce serait celui de ne pas avoir

porté secours à un homme en danger, mais qu'en réalité les vrais assassins de Patrice Lumumba ce sont ceux qui l'ont expédié à la mort, ce sont ceux qui ont voulu sa mort, ce sont évidemment les gens de Léopoldville et au premier chef le président actuel de la République qui pousse le cynisme à des degrés que l'on connaît peu, que l'on n'a peut-être jamais connus, puisqu'avec les responsabilités qui sont les siennes, cet homme n'a pas hésité à proclamer sa victime « héros national » et à choisir une villa quelque part au Katanga dont il a dit : « C'est là qu'on l'a tué ! » et pour en faire un lieu de pélerinage.

Nous avons vu d'autres paradoxes énormes mais qui viennent tous de la même bande puisque nous savons tous que M. Nendaka, qui était alors chef de la Sûreté, (qui a envoyé notamment au massacre de Bakwanga onze parlementaires appartenant au M.N.C. Lumumba, parmi lesquels M. Finant, président du Conseil provincial de la province orientale) malgré tout le mal qu'il a fait à Lumumba et aux siens, un beau jour, au cours de sa carrière, est devenu ministre des Transports, et est allé briser des bouteilles de champagne sur la coque de trois bateaux qu'il a baptisés l'un du nom de Lumumba, l'autre du nom de M'polo et le troisième du nom d'Okito. Ce sont des choses qu'on ne voit que sous le régime de M. Mobutu, je suis extrêmement triste de devoir le dire.

Mais je vous dis et le répète : je ne pense pas que M. Tshombé ait lui-même une responsabilité dans cette mort. En réalité, il est historiquement établi que l'avion, lorsqu'il est parti des environs de Thysville ou de Moanda, n'était pas à destination d'Elisabethville mais à destination de Bakwanga ou le Mulopwé, dont on vous a parlé, l'avait réclamé. Patrice Lumumba était dans son avion accompagné de deux commissaires-généraux qui étaient tous les deux des membres du parti de M. Kalondji. L'un s'appelait, je crois, M. Kazadi, l'autre Jonas Mukamba.

C'est eux qui ont pris la responsabilité de cette expédition et c'est eux qui ont permis qu'on mette ces hommes, en tout cas Patrice Lumumba, dans l'état où on les a vus ; où des gens parfaitement indépendants, comme par exemple cet aide-pilote Sud-africain qui faisait partie de l'équipage, les ont vus et ont pu les décrire. On sait que dans cet avion Patrice Lumumba a été l'objet de violences indescriptibles. Cet homme a décrit notamment qu'on lui arrachait les poils de sa barbe et qu'on les lui faisait manger dans l'avion. C'est absolument certain : ces gens étaient condamnés à mort et dirigés sur Bakwanga où on les attendait pour les tuer. Nous savons dans quelles circonstances, puisque nous avons vu que, quelques jours après, comme ils n'en avaient pas eu satisfaction puisqu'ils avaient raté le coup avec Lumumba, Okito et M'polo, les gens de Bakwanga se sont fait expédier par Léopoldville les onze autres lumumbistes dont on sait ce qu'ils ont fait...

C'est vous dire que c'est parce qu'il y avait des troupes ghanéennes sur l'aéroport de Bakwanga qu'on a détourné l'avion transportant Lumumba et ses compagnons, et qu'on l'a dirigé alors vers Elisabethville. Ceci vous montre bien que Tshombé ne savait même pas que c'était vers lui qu'on expédiait ces « colis » dont on a parlé dans le coup de

téléphone qu'il a reçu lorsqu'on l'a enlevé à une représentation cinématographique à laquelle il assistait. La justice exige que nous disions cela. Moïse Tshombé a suffisamment de torts. Sa sécession katangaise est, à mes yeux, un crime majeur. Sans cette sécession katangaise cette

dégradation nous ne l'aurions pas connue, mais il n'est pas nécessaire de lui ajouter des crimes qu'il n'a pas commis surtout que, lorsqu'on essaie de les lui imputer, c'est pour en dégager les véritables assassins.

\*\*

#### MONSIEUR JACQUES BURLION

M<sup>e</sup> Chomé s'est fait l'avocat de Patrice Lumumba et je l'en remercie. Je n'ai absolument aucune objection à faire à ce qu'il a dit sauf, peut-être, quelques points qu'il considère sans doute comme des points de détail mais je ne voudrais pas m'appesantir sur certains aspects de son exposé si ce n'est au sujet du discours de Patrice Lumumba.

A propos du discours que Lumumba a prononcé le 30 juin, on pourrait regretter qu'il l'ait fait d'une façon assez unilatérale en mettant l'accent sur ce que regrettaien les Congolais et en ne mettant pas un autre accent, peut-être moins appuyé mais qui était sans doute nécessaire, sur ce que le Congo, en 80 ans, avait acquis de la période coloniale.

Bref, nous en venons maintenant à la suite de l'histoire du Congo, de 1960 à 1965. Vous comprendrez aisément en consultant votre montre, qu'il n'y a pas moyen d'entrer dans le détail de cette période. Je voudrais simplement vous rappeler les principales étapes de ces quatre années.

**En 1962** l'intervention de l'O.N.U. est en pleine effervescence.

**En 1963** la sécession katangaise a vécu. M<sup>e</sup> Chomé estime que la sécession katangaise a fait un énorme tort à la cause du Congo. Je ne suis peut-être pas tout à fait d'accord non plus.

La sécession katangaise est terminée. Il faut bien dire que, avant la fin de la sécession, les gouvernements de M. Ileo et de M. Adoula avaient tenté de réaliser un rapprochement avec Elisabethville et y étaient pratiquement parvenus en ce sens qu'on avait créé un axe Léopoldville - Bakwanga - Elisabethville. Des accords politiques étaient sur le point d'être conclus entre Léopoldville, Bakwanga et Elisabethville. Par conséquent la sécession katangaise qui avait été, au début de sa réalisation, assez dure, s'était quelque peu assouplie. Moïse Tshombé, à la fin de 1963, n'était plus aussi intraitable qu'il l'était en 1960. Peu importe que cette attitude lui ait été dictée par les conseillers qui l'entouraient. Le fait est que, en 1963, la situation pouvait encore être rétablie pour le Congo et non seulement pour le Katanga ou pour l'une ou l'autre province du Congo.

Ce qui, à mon sens, envenima les choses, ce fut surtout l'intervention de l'O.N.U. Il faut constater que cette intervention des Casques Bleus a été réalisée en deux parties.

La première partie c'est celle qui concerne l'intervention des troupes suédoises, des troupes des pays disons modérés. Mais la situation a changé le jour où M. Hammarskjold a disparu.

Pourquoi ? Parce que, dès ce moment-là, les partisans de la tendance disons dure dans le bloc africain, sont parvenus à introduire au Congo des forces étrangères qui n'étaient plus neutres comme celles qui les avaient précédées. Si M. Hammarskjold avait survécu, il est vraisemblable, sinon incontestable, que la situation au Katanga ne se serait pas détériorée comme elle s'est détériorée. En fait l'O.N.U. a étouffé un certain épanouissement du Congo en maintenant, dans la situation qui prévalait au Katanga, les hommes politiques congolais obnubilés par ce problème katangais, en les empêchant de s'épanouir, en les empêchant de se trouver face à d'autres réalités que la réalité katangaise.

Quand, en 1963, la sécession katangaise fut terminée, le Congo se trouva confronté avec une quantité de problèmes qui avaient évolué pendant ces trois années et pour lesquels les hommes politiques n'avaient pu inventer aucune solution.

Entre 1963 et 1964 ce fut le règne du gouvernement Adoula.

**Juin 1964**, la situation est dramatique. Elle est dramatique sur le plan économique, sur le plan politique bien sûr, mais elle est aussi dramatique sur le plan humain, parce que — et c'est encore une des raisons pour lesquelles on peut accuser l'O.N.U. d'avoir maintenu le Congo dans un état de véritable catalepsie — parce que pendant cette période l'esprit révolutionnaire, la rébellion, a pu se cristalliser. C'est effectivement en 1964, à la fin de 1964, que les mouvements révolutionnaires, les mouvements mulélistes, se sont cristallisés.

Lorsque en 1964 les premiers incidents éclatèrent dans le Kwilu, le gouvernement Adoula fut incapable de s'y opposer. La situation s'était détériorée. En six mois elle était devenue dramatique. A ce moment-là, chose étrange, chose curieuse, Adoula ne trouva d'autre solution que de faire appel à Tshombé.

Tshombé rentra au Congo et, il l'a dit lui-même, dans les discours qu'il a prononcés à plusieurs reprises à Léopoldville, à Stanleyville, à Elisabethville : « j'ai un éléphant sur le dos ». Il se rendait bien compte qu'il ne pouvait pas résoudre tous les problèmes dont il venait d'hériter. Il promit aux Congolais, assez inconsidérément, il faut bien le reconnaître, de leur donner un nouveau Congo en trois

mois. C'était une chose impossible. Mais il ne pouvait pas faire autrement. S'il avait dit à ce moment-là aux Congolais : « Je vous donne un nouveau Congo en cinq ans » comme le fit le général Mobutu en 1966, personne ne l'aurait cru parce que la situation de 1964 était une situation dramatique tandis que la situation de 1966 n'était pas aussi dramatique.

Il faut mettre au crédit de M. Tshombé que c'est sous son gouvernement que la rébellion a été pratiquement matée. Il faut le mettre à son crédit et bien sûr, maintenant les militaires affirment que c'est grâce au général Mobutu que la rébellion a été matée. N'empêche que c'est Moïse Tshombé qui a cristallisé autour de lui, on ne peut pas dire cette conscience nationale, mais cette volonté de faire retrouver au pays une certaine stabilité. Il y est parvenu aux trois quarts, c'est à dire en 1965. Malheureusement, à cette époque-là il n'était plus maître de la situation et s'il a été déposé en octobre 1965, ce n'est pas par les politiciens congolais, ce n'est assurément pas par les conseillers belges, qui se trouvaient encore à ce moment-là au Congo, mais c'est vraisemblablement par les conseillers d'une puissance beaucoup plus importante que la Belgique. C'est cela qui a amené au pouvoir celui qui s'y trouve maintenant, le général Mobutu.

\*\*

## MAITRE JULES CHOME

Je tâcherai d'être extrêmement bref, cette fois-ci, dans les observations que j'ai à faire. Si nous devions entrer dans le détail de cette période, cela nous mènerait fort loin.

Vous l'avez compris, M. Burlion et moi, nous sommes tous les deux d'accord pour faire des reproches à l'O.N.U. mais pas tout à fait les mêmes !

Pour M. Burlion elle a eu tort d'intervenir ; pour moi elle a eu tort de tergiverser tellement longtemps avant de le faire. Si M. Hammarskjold n'avait pas perdu des mois à faire des politesses à M. Tshombé et à M. Munongo, il est bien certain que nous n'aurions pas connu les drames que nous avons connus. Le Major Weber n'aurait tout de même pas fait tirer sur les Casques Bleus, nous en sommes absolument sûrs et la sécession katangaise aurait disparu d'elle-même, dès les premiers jours.

Nous ne sommes pas non plus tout à fait d'accord sur un autre point : ce n'est pas parce que j'ai dit que M. Tshombé n'était pas responsable de l'assassinat de Patrice Lumumba que je voudrais le couvrir de fleurs, comme le fait M. Burlion. Il est bien certain qu'à mes yeux, la légitimité du gouvernement de Patrice Lumumba, que la violence a pu faire chanceler un instant, s'est transportée à Stanleyville avec son Vice-Premier Ministre, M. Gizenga. Au cours des mois, cette légitimité s'est affermie de plus en plus. Là aussi nous n'avons pas vu publier, dans notre presse, les documents relatifs aux actes de ce gouvernement. Si nous les lisions, nous verrions combien cette équipe était consciente là-bas, avec la cinquantaine de députés et la trentaine de sénateurs qui étaient parvenus à se réfugier à Stan, combien ces hommes étaient conscients de détenir la légitimité du pouvoir.

Ne perdons pas de vue qu'à cette époque, le colonel Mobutu, qui, pour les besoins de ses hagiographes, veut faire croire qu'il a toujours été un adversaire de la sécession du Katanga et de M. Tshombé, se rendait à Elisabethville. Il allait rendre hommage à M. Tshombé et il rentrait en déclarant à la presse : « Monsieur Tshombé m'a dit qu'il me soutiendrait. Il m'a promis son aide ».

Il ne faut pas s'étonner de ce que M. Mobutu ait essayé de faire pendre M. Tshombé — (s'il n'y a pas réussi, ce n'est pas sa faute) — lorsqu'on sait ce qu'il a fait avec son premier protecteur, qui était Patrice Lumumba.

Où nous sommes aussi en désaccord évidemment, c'est lorsque M. Burlion vient se féliciter de ce que M. Tshombé ait maté la rébellion. Je ne peux personnellement pas me réjouir de voir que des mercenaires, sortis de toutes les poubelles de l'Europe et de l'Afrique du Sud, recrutés par M. Tshombé à prix d'or, que ces mercenaires, avec des colonnes d'autres troupes, dirigées par des officiers de nos cadres actifs, (parce que ce fut le cas dans l'expédition contre Stanleyville) des hommes de notre assistance technique, je ne peux pas me féliciter de voir que ces gens aient détruit pour longtemps le seul espoir de légitimité que connaissait encore le Congo, parce que, ne l'oubliions pas, la rébellion est née de la violence, de la violence que l'on exerçait contre le gouvernement légitime et contre les représentants de la majorité parlementaire dans ce pays. C'est de là qu'est née la rébellion. C'est quand il ne leur a plus été possible de faire valoir leurs griefs à la tribune d'un parlement, c'est lorsqu'on a fermé le parlement après les différents votes qui avaient été émis en vue d'exiger la libération du Vice-Premier Ministre, M. Gizenga, que l'on avait enfermé à Bulabemba depuis deux ans et demi, c'est alors que ces hommes sont entrés en rébellion, se sont battus et ont conquis, il faut bien le dire, géographiquement les deux tiers du Congo. On n'a pu les réduire que grâce à l'aide de ces mercenaires, et grâce à l'aide de nos officiers d'active. Cela, c'est une honte qui, à mes yeux, n'est pas encore effacée.

## CONCLUSION.

C'est ainsi que cette période de cinq années, sur laquelle nous n'avons pas pu entrer dans tout le détail, est véritablement l'histoire de la dégradation du pouvoir légitime que nous avions installé au Congo, que nous avions permis de s'installer au Congo pour en arriver alors à cette dictature pure et simple qui s'est imposée avec le colonel Mobutu, qui, alors, a mis en vacance toutes les légalités, et les plus anciennes, et les plus récentes, et même celles de son Président de la République qui l'avait, pendant très longtemps, couvert et qu'il a renvoyé à ses chers travaux dans son village du Bas-Congo.

C'est cela en réalité cette période de cinq années : c'est le triomphe de la dictature du colonel Mobutu après qu'il ait trahi tous les gens qui lui avaient fait confiance, Patrice Lumumba d'abord, Moïse Tshombé ensuite.